



SERVICES DE PAIEMENTS ELECTRONIQUES

Cher fournisseur,

L'Université McGill a mis en place un service de paiement électronique obligatoire pour ses fournisseurs.

Tout fournisseur ayant un compte bancaire canadien actif (en devise canadienne) dans une banque canadienne, au Canada, doit s'inscrire au dépôt direct afin de remettre le paiement de ses biens ou services.

Ce mode de paiement permet à l'Université McGill de payer les factures de manière plus efficace et rapide. Les services de paiements électroniques offrent également des avantages considérables au fournisseur, tels que

- des dépôts directs rapides dans l'institution financière canadienne de votre choix ;
- un envoi par courriel des renseignements liés au versement, à votre service de comptes débiteurs ;
- une réduction des coûts liés à la gestion des chèques et des processus de dépôt ;
- l'élimination du risque de perte de chèques envoyés par la poste et autonomie en cas de grève des services postaux ;
- écoresponsabilité.

Pour que votre entreprise puisse bénéficier de ce service de paiement électronique, veuillez remplir le formulaire dûment signé, **y inclure une image du chèque annulé de votre entreprise ou de la lettre de confirmation de la banque**, et nous l'envoyer par courrier électronique.

Toutes les questions relatives à ce service doivent nous être envoyées par courrier électronique à l'adresse epayment.services@mcgill.ca. Vous serez informé avant de recevoir le premier paiement électronique.

Nous vous remercions d'avoir choisi de souscrire à notre service de paiement électronique.

Cordialement,

François Pouliot
Directeur principal, Service des achats Université McGill

